



COMMUNE DE GREZ-DOICEAU

MY NOT, société notariale
Allée du Bois de Bercuit 14
1390 Grez-Doiceau
Par email : chf@mynot.be

Grez-Doiceau, le 19/11/2024

V/Réf. : 2221/2024
N/Réf. : NOT/2024/0319/CMA - 149422/CMA

Annexe : 1

Votre correspondante : Service Urbanisme

☎ 010 84 83 19 – ✉ urbanisme@grez-doiceau.be

☎ 010/84.83.19

Ouvert tous les jours de 09h à 12h (excepté le jeudi)

Concerne : Demande de renseignements urbanistiques - Art. D.IV.97, D.IV.99, D.IV.105 et R.IV.105-1 du CoDT – Chaussée de Wavre, 371 à 1390 Grez-Doiceau.

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 15/10/2024 relative au bien dont les références sont reprises sous rubrique, nous vous adressons sous ce pli, pour suite utile, les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial. Nous attirons spécialement votre attention sur le fait que lesdits renseignements sont établis selon les éléments actuellement en notre possession et n'engagent en rien notre responsabilité.

Par ailleurs, en application du règlement communal sur les redevances pour la délivrance de renseignements administratifs, nous vous remercions de bien vouloir verser la somme de **60 €** sur le compte **IBAN : BE88 0910 0014 6741 – BIC : GKCCBEBB** de l'Administration communale de Grez-Doiceau en reprenant, en communication, les références de la présente à savoir : NOT/2024/0319/CMA.

Nous profitons de la présente pour vous rappeler l'obligation qui incombe au vendeur de céder tous les plans relatifs à l'habitation.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale ff,

J. VANCONINGSLOO



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE

INFORMATIONS NOTARIALES**Formulaire**

Bien sis Chaussée de Wavre, 371 à 1390 Grez-Doiceau cadastré le division, section E n°479R2 et appartenant aux propriétaires suivant

Bien sis en zone d'habitat (1E0479/00R002) , au Plan de secteur Wavre-Jodoigne-Perwez adopté par A.R. du 28/03/1979, et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Bien sis dans l'aire urbaine (minimum 17 logements/ha) (1E0479/00R002), au Schéma de développement communal adopté définitivement par le Conseil communal de Grez-Doiceau du 29/12/2009 (entrée en vigueur le 27/04/2010), et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

| | |
|---|---|
| Application des articles 419 et 422 du GRU | Néant |
| Permis d'urbanisation | Néant |
| Périmètres du site | Site à réaménager : néant Périmètre de remembrement urbain : néant Revitalisation urbaine : néant Rénovation urbaine : néant |
| Guide communal d'urbanisme | Règlement concernant la protection des arbres et des espaces verts du 16/12/2014 |
| Situation urbanistique après 01/01/1977 | <ul style="list-style-type: none">• Permis d'urbanisme : PU/1981/1292 relatif à l'exploitation d'une friterie et la prolongation d'une toiture sur une plate forme existante délivré le 09/06/1981 – Demandeur : PU/2011/6304 relatif au placement d'un chalet pour la vente de fruits et légumes sur parking privé délivré le 19/01/2012 – Demandeur : PU/2012/6385 relatif à l'installation d'une remorque pour la vente de fruits et légumes délivré le 08/05/2012 – Demandeur : I <ul style="list-style-type: none">• Déclaration urbanistique : néant• Division : néant• Certificat d'urbanisme n° 2 : néant• Infraction urbanistique : néant• Insalubrité logement : néant |
| Inventaire régional du patrimoine (ex-Inventaire du patrimoine culturel immobilier) | Néant |
| Bien pastillé | Néant |
| Carte archéologique (CoPAT, art. 13) | Néant |
| Liste de sauvegarde (CoPAT, art. 15) | Néant |
| Bien classé (CoPAT, art. 16) | Néant |

| | |
|---|---|
| Zone de protection autour d'un bien classé ou inscrit dans la zone de sauvegarde (CoPAT, art. 21) | Néant |
| Arbres/haies remarquables | Néant |
| Périmètre des zones vulnérables (art. D.IV.57.2° à 4°) | Risque d'accident majeur : néant Zone inondable : néant Axe de ruissellement : néant Risque éboulement versant : Néant Cavité souterraine d'intérêt scientifique : néant Contrainte géotechnique majeure / Zone humide d'intérêt biologique : néant |
| Plan relatif à l'habitat permanent | Néant |
| Statut de la voirie | Régional, Chemin/sentier inexistant. |
| Equipement de la voirie | Le bien bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux |
| Servitude en sous-sol | Aucune conduite souterraine |
| Egout : zone PASH | Régime d'assainissement collectif (1E0479/00R002) , |
| Egout équipement | Voirie <u>égoutée</u> |
| Egout : autorisation | Néant : tout bâtiment situé le long d'une voirie équipée d'un égout doit y être raccordé avec autorisation écrite préalable du Collège communal. Si le bâtiment est déjà raccordé mais n'a pas fait l'objet de l'autorisation précitée (reprise au registre Egout débutant en 1977), une régularisation devra être sollicitée. Le propriétaire devra alors prouver que le raccordement est effectif et conforme au Code de l'Eau. Si le bien n'est pas encore raccordé, une demande d'autorisation et la réalisation du raccordement sont obligatoires (cfr infraction - art. D.395 du Code de l'Eau) . |
| Natura 2000 | Néant |
| Permis d'environnement / Permis unique | Néant |
| Banque de données gestion de sols (CoDT, art. D.IV.97-8°) | Néant |
| Alignement obligatoire | Voir SPW (DGO 1) |
| Emprise | Néant |
| Expropriation prévue | Néant |
| Droit de préemption | Le bien n'est pas soumis au droit de préemption - Néant |




Remarques

- En ce qui concerne les constructions érigées sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux.
- Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu dès lors de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SEDILEC, ORES, SWDE, ...).

A Grez-Doiceau, le 19/11/2024.

Pour le Collège,

La Directrice générale ff,



J. VANCONINGSLOO



Le Bourgmestre,



P. VANDELEENE